



## Changement d'opérateur internet obligé.

Par **nathell**, le **18/09/2014** à **08:27**

Bonjour, suite a mon déménagement au mois de juin 2014, je me suis trouvée forte embarrassée , abonnée chez Free depuis plusieurs années ils n'ont pas pu faire mon déménagement de ligne car l'ancien locataire de mon nouvel appartement était lui chez orange qui n'a pas fait le décablage de sa ligne après une dizaine de coup de téléphone a l'un et a l'autre :orange m'assurant que Free pouvait écraser la ligne et Free m'assurant qu'il ne pouvait pas ,j'ai étaie contrainte de résilier chez Free pour prendre un abonnement chez Orange car je me suis retrouvée a payer Free sans aucun service disponible. J'ai de suite bloqué les versements chez Free qui me réclament actuellement des frais de résiliation que je ne compte pas payer puisque ce n'était pas mon choix de résilier. comment puis je me défendre . merci par avance pour votre réponse . sincères salutations .

Par **Jibi7**, le **18/09/2014** à **09:16**

Hello Nathel

vous trouverez surement une réponse a vos soucis en vous branchant sur <http://www.afutt.org/>

ou en contactant la chambre de consommation d'alsace qui doit avoir de nombreux dossiers à ce sujet

Par **janus2fr**, le **18/09/2014** à **09:49**

Bonjour,

La réponse de Free est ici étrange car celle d'Orange était exacte, Free pouvait tout à fait écraser la ligne du moment que l'abonnement de l'ancien locataire était bien résilié.

Par **Jibi7**, le **18/09/2014** à **11:04**

à noter que j'ai vu des blocages similaires, dus notamment au fait qu'un des titulaires

d'abonnement avait déménagé avec sa ligne et son numéro d'abonné et qu'écraser sa ligne le privait de son abonnement !!  
c'est un des avatars de la gueguerre entre fournisseurs de telecomm qui ne communiquent pas!

Par **nathell**, le **18/09/2014** à **13:32**

merci a tous pour vos réponses.